

L'an mil huit cent vingt, le quatorzième jour du mois de février, à deux heures du soir, par devant nous Maire de la ville de Saint Malo, département d'Ille et vilaine, officier de l'Etat civil; est comparu Noël Julien Petit, âgé de trente cinq ans, et veuveur; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à Saint Malo, ce jour à deux heures du matin, de lui déclarant et de Julie Charlotte Francoise Dela fontaine, son épouse, âgée de trente six ans, domiciliée de Saint Malo; auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Célestine Julie. Les dites Déclaration et présentation faites en présence de Guillaume Hublin, menuisier, oncle de l'enfant du côté maternel, par alliance, et Laurent Binic, et veuveur; majeurs et domiciliés de cette ville, lesquels, après lecture, ont signé avec nous et le père.

Noël Julien Petit
 Guillaume Hublin
 Laurent Binic
 Le Maire de St Malo

L'an mil huit cent vingt, le quinzième jour de février, à neuf heures du matin, par devant nous Maire de la ville de Saint Malo, département d'Ille et vilaine, officier de l'Etat civil; est comparu et son sieur Joachim Simon Lucet, âgé de vingt cinq ans, Professeur de Langue française; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à Saint Malo, le treize de ce mois, à trois heures du matin, de lui déclarant et de Dame Thérèse Marie Lefour, son épouse, âgée d'environ vingt ans, domiciliée de Saint Malo; auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Joachim Henry. Les dites Déclaration et présentation faites en présence de Joseph Jacques meibel Lefour, Commerçant en cuir, ayent maternel de l'enfant, et Michel Lefour, marchand cordons, oncle maternel de l'enfant; tous deux majeurs et domiciliés de cette ville; lesquels, après lecture, ont signé avec nous et le père.

Joseph Jacques meibel Lefour
 Michel Lefour
 Le Maire de St Malo

L'an mil huit cent vingt, le treizième jour du mois de février, à onze heures du matin, de Saint Malo, département d'Ille et vilaine, officier de l'Etat civil; est comparu monsieur de trente quatre ans, négociant, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à Saint Malo, le jour d'hier, à six heures et demie du soir, de lui déclarant et de Dame Eberèse Martin, son épouse, âgée de vingt huit ans, domiciliée de Saint Malo; auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Adèle Augustine. Les dites Déclaration et présentation faites en présence de messieurs Auguste Hamon, Ensigne de vaisseau, et Hippolyte Barrette, négociant; tous deux majeurs; le premier domicilié de Saint Malo et le second de Saint Servan; lesquels, après lecture, ont signé avec nous et le père.

Auguste Hamon
 Hippolyte Barrette
 Le Maire de la ville

L'an mil huit cent vingt, le dix septième jour du mois de février, à cinq heures du soir, par devant nous Maire de Saint Malo, département d'Ille et vilaine, officier de l'Etat civil; est comparu le sieur Joseph Marie Hamelin, âgé de quarante ans, vitrier; lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à Saint Malo, le jour d'hier, à onze heures du matin, de lui déclarant et de Marie Rosine Laine, son épouse, âgée de vingt six ans, domiciliée de cette ville; au quel enfant il a déclaré donner les prénoms de Marie Louise. Les dites Déclaration et présentation faites en présence des sieurs Antoine François Hamelin, marchand Epicier, oncle paternel de l'enfant et Louise Hamelin, vitrier, demi frère de l'enfant, majeurs et domiciliés de cette ville; les quels, après lecture, ont signé avec nous et le père.

Joseph Marie Hamelin
 Louise Hamelin
 Le Maire de St Malo